



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 15 mai 2023, à 18 h 00** au bureau municipal, sis au 528, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Vanessa Chapman, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

Les conseillères Karrie Parent et Samantha Hartwell sont absentes.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière est présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021
3. Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 17
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 18 : 13.

2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 456 269 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le montant de la reddition de compte sera mentionné dans les états financiers au 31 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 17

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une (1) lettre d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

2023-05-086

2023-05-087



ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 17 portant sur « les conditions d'embauche d'un journalier-conducteur permanent » ;

D'AUTORISER le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ledit document.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Période de questions

Aucune question

5. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 18 : 16.

Signé ce 16 mai 2023.

Denis Savage
Maire

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2023-05-088